



## Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal

Séance du mercredi 2 mars à 20 heures 30

Direction de l'administration générale  
Service de l'assemblée délibérante et des commissions

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salon de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Dominique DORD, Député-maire**.

### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	: 35
Présents	: 29
Votants	: 32

**CONVOCAATION** du 23 février 2016.

### **ETAIENT PRESENTS**

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Thibaut GUIGUE, Jean-Jacques MOLLIE, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Jean-Marc VIAL, Soukaïna BOUHNİK, Hadji HALIFA, Lucie DAL PALU, Jérôme DARVEY, Christèle ANCIAUX, Raynald VIAL, Lorène MODICA, Nicolas VAIRYO, Aurore MARGAILLAN, POILLEUX Nicolas, Serge GATHIER, Véronique DRAPEAU, André GIMENEZ, Fatih BRUNETTI et Dominique FIE.

### **ETAIENT EXCUSES**

Pascal PELLER, Evelyne FORNER, Joaquim TORRES, Marie-Alix BOURBIAUX (ayant donné procuration pour la séance à Dominique DORD), Nathalie MURGUET (ayant donné procuration pour la séance à Claudie FRAYSSE), Fabrice MAUCCI (ayant donné procuration pour la séance à Dominique FIE).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Lorène MODICA.

### **1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (CGCT articles L. 2122-22 ET L.2122-23)**

Le conseil municipal prend acte des décisions présentées :

➤ **Décision N° 072/2015 du 14/12/2015 exécutoire le 15/12/2015 : convention de sous-occupation précaire conclue entre des associations sportives et la commune**

Objet : Signature d'une convention de sous-occupation précaire des locaux 1445 boulevard Lepic appartenant à la Société EURL HOZEN, au profit des associations sportives sinistrées lors de l'incendie du Bernascon (France Boxe, Boxing Club, Boxe Française Savate, Judo Club et Club Aïkido). Ces sous-occupations sont conclues jusqu'au 31 mars 2016 et à titre gratuit.

➤ **Décision N° 073/2015 du 15/12/2015 exécutoire le 22/12/2015 : bail de location d'un bien appartenant à la Ville**

Objet : Signature d'un avenant N°7 au bail du 9 décembre 2008 avec la Direction Départementale des Finances Publiques (bureaux des « Impôts ») en vue de procéder à la révision annuelle du loyer.

➤ **Décision N° 071/2015 du 16/12/2015 exécutoire le 18/12/2015 : réalisation d'un emprunt de 450 000 euros auprès du Crédit Agricole**

Objet : Signature d'un emprunt de 450 000 euros sur 20 ans auprès du Crédit Agricole pour le financement des investissements 2015 du budget de l'eau.

➤ **Décision N° 075/2015 du 24/12/2015 exécutoire le 29/12/2015 : convention d'occupation précaire d'un bien appartenant à la Ville**

Objet : Signature d'une convention précaire pour une durée de 9 ans d'un terrain d'environ 500 m<sup>2</sup> dont l'assiette est constituée par des parties de parcelles Section BZ n° 196 et 197 situées Route de Pugny au profit de la Société BURTIN Frères moyennant une indemnité annuelle de 166,70 euros.

➤ **Décision N° 001/2016 du 13/01/2016 exécutoire le 14/01/2016 : la Ville se porte Partie Civile devant la Maison du Droit et de la Justice contre M. Fatih YURUK**

Objet : La Ville se porte partie civile contre M. Fatih YURUK dans l'affaire qui sera examinée par la Maison du Droit et de la Justice pour les faits de dégradation de biens publics survenus le 11/11/2015 au parking de l'Hôtel de Ville (dommages chiffrés à 580,24 euros).

➤ **Décision N° 002/2016 du 18/01/2016 exécutoire le 20/01/2016 : convention d'occupation précaire d'un local appartenant à l'OPAC de la Savoie**

Objet : Signature d'une convention d'occupation précaire et gratuite au profit de la Ville pour un appartement Type 5 au rez-de-chaussée de l'immeuble l'Artimon 26 chemin Colonel Rollet, à compter du 11 janvier 2016 pour un mois renouvelable par tacite reconduction.

➤ **Décision N° 003/2016 du 21/01/2016 exécutoire le 21/01/2016 : convention de sous occupation précaire d'un local au profit de l'association Lien Citoyen Durable (L.C.D.)**

Objet : Signature d'une convention de sous-occupation pour l'appartement Type 5 au rez-de-chaussée de l'immeuble l'Artimon 26 chemin Colonel Rollet au profit de l'association Lien Citoyen Durable (sous-occupation du local mis à disposition de la Ville c.f. Décision 002/2016 ci-dessus).

➤ **Décision N° 005/2016 du 28/01/2016 exécutoire le 04/02/2016 : convention d'occupation précaire d'un local au profit de l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC)**

Objet : Signature d'une convention d'occupation au profit de l'IFAC pour un local de 77 m<sup>2</sup> à usage de bureau au rez de chaussée de l'aile nord des anciens Thermes Nationaux du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 août 2017. La redevance annuelle est fixée à 110 euros par m<sup>2</sup>.

➤ **Décision N° 006/2016 du 28/01/2016 exécutoire le 04/02/2016 : convention d'occupation précaire d'un local au profit de La Ribambelle**

Objet : Signature d'une convention d'occupation précaire pour un local de 170 m<sup>2</sup> à usage de bureau au profit de l'association la Ribambelle, au 1<sup>er</sup> étage de Lestal, 1 rue Jean Monard du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016 moyennant une redevance mensuelle de 1492,29 euros.

➤ **Décision N° 007/2016 du 29/01/2016 exécutoire le 02/02/2016 : la Ville se porte Partie Civile devant le Tribunal de Grande Instance de Chambéry contre M. LEGROS Jean-Pierre**

Objet : La Ville se porte partie civile contre M. LEGROS Jean-Pierre dans l'affaire qui sera examinée par le TGI de Chambéry pour les dommages causés sur une partie de la glissière en rondins de bois sur la promenade du Sierroz (chiffrés à 3292,90 euros).

➤ **Décision N° 008/2016 du 29/01/2016 exécutoire le 02/02/2016 : la Ville se porte Partie Civile devant la Maison du Droit et de la Justice contre M. LOURENCO Théo**

Objet : La Ville se porte partie civile contre M. LOURENCO Théo dans l'affaire qui sera examinée par la MDJ pour la dégradation de matériel dans le parking de l'Hôtel de Ville (estimés à 580,24 euros).

➤ **Décision N° 009/2016 du 29/01/2016 exécutoire le 08/02/2016 : avenant supérieur ou égal à 90 000 euros HT et inférieur à 5 186 000 euros HT.**

Objet : Signature d'un avenant au marché de travaux d'infrastructure relatifs à la rénovation urbaine du 21 mai 2015 passé avec la Société Eiffage pour un montant de 269 979,47 euros HT ; Le réajustement des prestations initiales entraîne une plus value de 22 086,07 euros HT au marché initial dont le nouveau montant est porté à 292 065,47 euros HT.

➤ **Décision N° 010/2016 du 05/02/2016 exécutoire le 09/02/2016 : avocat en vue de l'expulsion de l'association Lo P'tious Savoyards**

Objet : Désignation du Cabinet PEREZ et CHAT à Chambéry pour défendre la Ville devant le Tribunal de Grande Instance de Chambéry en vue de l'expulsion de l'association Lo P'tious Savoyards, occupante sans titre des locaux appartenant à la Ville sis sur la commune de Pugny Chatenod.

➤ **Décision N° 011/2016 du 05/02/2016 exécutoire le 09/02/2016 : avocat en vue de défendre les intérêts de la Ville**

Objet : Désignation du Cabinet PEREZ et CHAT à Chambéry pour défendre la Ville devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le litige qui l'oppose à un agent exclus définitivement.

➤ **Décision N° 004/2016 du 12/02/2016 exécutoire le 12/02/2016 : marché MAPA supérieur à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT**

Objet : Signature d'un marché pour la fourniture de livres, DVD documentaires et textes lus pour la bibliothèque municipale avec les prestataires allotis suivants, (montants minimums et maximums pour chaque lot) :

Lot 1 : Librairie Les Danaïdes (6000 / 20 000 euros),

Lot 2 : Librairie Chemin Faisant (2000 / 7000 euros),

Lot 3 : Librairie Chemin Faisant (2000 / 7000 euros),

Lot 4 : Librairie Bulles les Bains (750 / 3000 euros),

Lot 5 : Librairie Bulles les Bains (1000 / 4000 euros),

Lot 6 : Librairie Les Danaïdes (6000 / 17 000 euros),

Lot 7 : RDM Vidéo (500 / 2000 euros),

Lot 8 : ADAV (2000 / 8000 euros).

Ces marchés sont conclus pour une durée d'un an et susceptibles d'être reconduits deux fois pour la même durée et les mêmes caractéristiques.

➤ **Décision N° 013/2016 du 09/02/2016 exécutoire le 16/02/2016 : rétrocession d'une concession funéraire au profit de la Ville**

Objet : Rétrocession à la Ville de la concession, N°169 bis située dans la section 6 du cimetière,, acquise par de Mme Josette FRANCONY le 28 septembre 1976, renouvelée le 1<sup>er</sup> février 2006 pour la somme de 228 euros (15 ans).

Déduction faite de la CCAS 76 euros, la base de calcul de remboursement s'élève à 152 euros, soit un reste dû (prorata temporis) de 50,65 euros.

➤ **Décision N° 014/2016 du 15/02/2016 exécutoire le 16/02/2016 : vente d'une rampe de signalisation**

Objet : Vente d'une rampe de signalisation à la S.E.R.E.A (Société d'Etudes et Réalisations d'Equipements Automobiles), à la Ravoire pour la somme de 120 euros.

**2. ADMINISTRATION GENERALE – Démission volontaire de Marion GERLAUD et installation de Dominique FIÉ**

Suite à la démission volontaire de Marion Gerlaud, Dominique Fié, né le 1<sup>er</sup> août 1954 à Boulogne-Billancourt, candidat suivant non élu de la liste « UNIS ET CITOYENS POUR AIX LES BAINS » est devenu conseiller municipal d'Aix-les-Bains le 6 janvier 2016.

Le maire déclare que Dominique Fié est publiquement installé dans cette fonction.

**Le conseil municipal donne acte** au Député-maire de cette communication.

**3. ADMINISTRATION GENERALE - Modification dans la composition de diverses commissions et représentations en remplacement de Marion GERLAUD**

**A) Désignation au sein de la commission municipale n° 2**

**Le conseil municipal par 30 voix POUR, 2 voix CONTRE (Serge GATHIER et Véronique DRAPEAU) et 0 ABSTENTION, approuve** la désignation de Dominique Fié, en qualité de membre de la commission municipale n° 2 chargée de la culture, des affaires scolaires & sportives et de la vie associative.

**B) Election au sein de la commission de délégation de service public**

**Le conseil municipal par 30 voix POUR, 2 voix CONTRE (Serge GATHIER et Véronique DRAPEAU) et 0 ABSTENTION, approuve** la désignation de Dominique Fié, au sein de la commission de délégation de service public.

**C) Election au sein de la commission communale des services publics locaux**

**Le conseil municipal par 30 voix POUR, 2 voix CONTRE (Serge GATHIER et Véronique DRAPEAU) et 0 ABSTENTION, approuve** la désignation de Dominique Fié, au sein de la commission communale des services publics locaux.

**D) Election de l'élu municipal siégeant au comité directeur de l'office de tourisme**

**Le conseil municipal par 30 voix POUR, 2 voix CONTRE (Serge GATHIER et Véronique DRAPEAU) et 0 ABSTENTION, approuve** la désignation de Dominique Fié, en qualité de membre du comité directeur de l'office de tourisme.

**4. INTERCOMMUNALITE**

**Répartition des sièges (nouvel accord local) entre les communes membres de GRAND LAC au sein du conseil communautaire dans le contexte de l'élection partielle intégrale du conseil municipal de MOUXY**

La délibération vise à approuver le nouvel accord local relatif à la répartition des sièges entre les communes membres de Grand Lac.

La délibération est obligatoire en raison de l'organisation d'une élection municipale à Mouxy, obligatoire suite à la démission du tiers des conseillers municipaux de cette commune.

L'effectif du conseil communautaire est porté à 58 délégués soit 11 sièges supplémentaires.

Aix-les-Bains conserve 26 délégués.

**Le conseil municipal par 30 voix POUR, 2 voix CONTRE (Dominique FIE ayant le pouvoir de Fabrice MAUCCI) et 0 ABSTENTION, approuve** l'accord local fixant le nombre de délégués au sein du conseil communautaire de GRAND LAC à 58, ainsi que la répartition des sièges entre les communes, telle que proposée dans le présent rapport.

**5. Voeu concernant l'installation d'une blanchisserie industrielle dans la zone de la Chevaline**

Le maire fait part du vœu déposé par Fabrice MAUCCI et Dominique FIE.

**Le conseil municipal par 04 voix POUR (Serge GATHIER, Véronique DRAPEAU, Dominique FIE pouvoir de Fabrice MAUCCI) 26 voix CONTRE et 02 ABSTENTIONS (Fatiha BRUNETTI et André GIMENEZ) refuse d'adopter ce vœu.**

**APRES LE CHAPITRE DES QUESTIONS ORALES, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 h 15.**

*Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du mercredi 2 mars 2016, est affiché à la porte de la mairie le lundi 7 mars 2016.*



**Christiane DARCHE**  
Directeur de l'Administration Générale